

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 Novembre 2021

Date de convocation : 29 Octobre 2021

Lieu et heure de la réunion : la réunion s'est tenue à la salle du RDC de la mairie de MARSON à 20h30

Présents : Noel VOISIN DIT LACROIX, Danièle MICHEL, Annie WILK, Gérard HERMANT, Karine MUSART, Frédéric BOITEUX, Reine LE LUEL, Jérôme MALLET, Jean-Philippe LÉVÊQUE

Absents excusés : Anne-Françoise VALLERY, Katia DAUTELLE qui a donné pouvoir à Karine MUSART, absentes excusées

Désignation du secrétaire de séance : Jérôme MALLET

1 - Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du dernier conseil

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et pouvoir, valide le compte rendu.

2 - Suppression de la phase 2 d'aménagement du Parc du Montier et prise en compte de la demande d'aire pédagogique du groupe scolaire

La Directrice d'école de Marson souhaite créer une aire éducative à proximité de l'école Arc en Ciel. Le terrain situé en face de l'école, en prolongement des aires de jeux, répond au besoin. Sur cet espace, la Commune avait un projet d'aménagement. La subvention DETR demandée pour cette phase 2 du Parc du Montier auprès de la Préfecture n'a pas été attribuée.

Le budget 2022 ne pouvant pas supporter la totalité des frais de cet aménagement, le Maire propose au Conseil Municipal d'abandonner cette partie du projet au profit de l'aire éducative. Seule la plantation d'arbres (5) sera effectuée cette année. Ensuite, les élèves et l'équipe éducative prendront en charge cet espace.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et pouvoir, valide cette proposition

3 - Révision du contrat de location de la salle des fêtes

Les Associations locales ayant actuellement des difficultés financières à organiser des événements dans la salle des fêtes de la Commune, le Maire propose d'aménager la mise à disposition de la salle des Fêtes et de revoir le règlement de location.

Proposition :

Pour les Associations ayant leur siège dans la Commune de Marson et ayant au moins 50% de ses adhérents résidant dans la Commune ou une Commune de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole :

- Pas de participation financière pour le fonctionnement, l'entretien et le chauffage.
- La mise à disposition gratuite de la salle sera sur la plage horaire 7h00 à 20h00. Passé ces horaires, le règlement actuel s'appliquera
- La salle sera rendue la plus propre possible.
- Chaque Association ne pourra pas prétendre à plus de 3 mises à disposition par an.

Bien entendu, la mise à disposition gratuite n'exclut pas l'établissement d'un contrat de location, le dépôt de la caution et la fourniture de l'attestation d'assurance
Au moment de la réservation de la salle, l'Association fournira la liste et l'adresse de chacun de ses adhérents ainsi que le justificatif de son siège. En cas de manquement, ces dispositions ne pourront pas s'appliquer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et pouvoir, valide cette proposition

4 - Mise en place d'un RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a déposé, auprès du Comité Technique du Centre de gestion de la Marne, un projet de mise en place d'un RIFSEEP

Ce régime indemnitaire permettra à la Commune d'attribuer, en fonction de ses capacités financières, des primes aux agents titulaires et contractuels qu'elle emploie.

Après acceptation du dossier par le Comité Technique du Centre de gestion de la Marne, le Conseil Municipal délibèrera pour mettre en place ce RIFSEEP au 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et pouvoir, valide cette proposition

5 - Commémoration du 11 Novembre

Le dépôt de gerbe au monument aux morts de la Commune se fera à 10h30. Ensuite, les élus sont invités à la commémoration organisée par les Communes de la Vallée de la Moivre, qui se tiendra cette année à MOIVRE.

6 - Aménagement de l'ancienne carrière, route de Courtisols

Compte tenu de la date avancée et le projet de plantation n'étant pas encore défini, ce point sera revu en 2022

7 - Organisation de la Saint Nicolas le 5 décembre 2021

Ouverture de la salle à 15h00 pour l'accès aux jeux en bois puis spectacle à 16 H.

L'Association Familles Rurales, comme chaque année, prend en charge le goûter

L'accès à la salle pour les adultes et les enfants de 12 ans et plus se fera sur présentation d'un pass sanitaire à jour ou d'un test PCR

8 - Avancement des travaux en cours

_Travaux Rue des Vignes et passage en LED du reste du réseau d'éclairage : travaux en retard, le Maire relance les entreprises

_Idem pour l'aménagement de l'Impasse Saint Jean

9 - Information sur l'avancement du projet MAM (Maison des Assistantes Maternelles)

Le lancement du projet serait prévu pour le deuxième semestre 2022. La conséquence pour la Commune est la perte de son atelier. Ce point sera à prendre en compte rapidement

10 - Avancement de la carte communale

La Préfecture a rendu un avis favorable. Reste à la Communauté de Communes, à publier et à mettre en ligne le document pour qu'il soit opposable aux tiers. Cela devrait être fait pour la fin d'année.

11- Présentation des travaux de la commission « voiries »

Devant les difficultés à faire respecter les limitations de vitesse et le Code de la route dans notre Commune, la commission « voiries », avec l'aide de l'audit effectué par les services du Département, a proposé plusieurs pistes de travail :

Sens Chalons –Marson

- Mise en place d'un radar pédagogique sur la D1 à l'entrée du village
- Rétrécissement de la D1 et mise en place de barrières pour accentuer l'effet, création de trottoirs
- Mettre en place des passages protégés sur la totalité du carrefour D1/ D79
- Voir s'il est possible de poser un rainurage sur la D1 pour alerter les automobilistes qu'ils entrent dans une agglomération

Sens Saint Jean –Marson

- Mettre un stop, rue de la Hocardière
- Mettre en place une « écluse » ou une « déviation d'une voie ». Ce point reste à travailler, notamment sur son positionnement

Autre point : gestion des eaux pluviales qui dévalent la D1 en cas de fortes précipitations

Suggestions : utiliser les chemins d'AF non ouverts à la circulation des véhicules non agricoles ou peu utilisés pour y créer des bassins de rétention et/ou voir avec les propriétaires limitrophes pour augmenter la surface de ces bassins

Le projet est de capter à mi-côte, les eaux de ruissellement venant des chemins d'AF, des champs situés en amont et de la D1.

L'objectif serait de diminuer de 50% le volume d'eau arrivant dans le Village au carrefour de la D1 et de la D79 et, surtout, que cette eau soit la moins chargée possible, afin d'éviter de boucher les avaloirs.

12 - Remboursement de frais

Suite à une fuite importante sur l'adoucisseur d'eau de la salle des fêtes, le Maire a été obligé d'acheter en urgence un flexible : coût 55,97 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et pouvoir, autorise ce remboursement de frais.

13 - Reprise de la délibération « embauche agent communal » suite à remarque de la Préfecture

Suite à une imprécision dans la rédaction de la délibération, il est nécessaire de reprendre le paragraphe concernant le lieu de travail du futur employé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et pouvoir, valide cette proposition

14 - Informations et questions diverses

Néant

Prochain conseil le mardi 14 décembre 2021 à 20h30 dans la salle du rez-de-chaussée de la Mairie